

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 30 avril 2020 à par conférence web.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2020-04-209 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-04-210 NOMINATION. DIRECTEUR ADJOINT - SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MERCIER.

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur adjoint du Service de police de la Ville de Mercier depuis le 3 février 2020;

CONSIDÉRANT que le poste a été affiché à l'interne et à l'externe durant la période du 18 février au 8 mars 2020;

CONSIDÉRANT que 11 curriculums vitae ont été reçus de l'externe;

CONSIDÉRANT que cinq candidats ont été sélectionnés pour une première entrevue;

CONSIDÉRANT que deux candidats ont été rencontrés en deuxième entrevue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de monsieur Alexandre Héroux à titre de directeur adjoint du Service de police de la Ville de Mercier;
- QUE la date d'entrée en fonction de monsieur Héroux soit, au plus, tard le 25 mai 2020;
- QUE ses conditions de travail soient celles de la politique administrative du personnel-cadre intermédiaire de la Ville de Mercier, classe E2, échelon 12;
- QU'une semaine de vacances supplémentaire lui soit reconnue, considérant ses années d'expérience à titre de cadre dans le milieu municipal, le tout conformément aux dispositions de l'article 10.1 de ladite politique.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 17 h 09

La deuxième période de questions a eu lieu à 17 h 11.

2020-04-211 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- DE clore la séance à 17 h 11.

ADOPTÉE à l'unanimité